
ENGIE Green

PROJET DE PARC SOLAIRE BANYULS-DELS-ASPRES (66)

Présentation projet agricole à la Chambre d'Agriculture

8 septembre 2021



ENGIE
Green



Situation agricole dans la CC des Aspres et à Banyuls

- ✓ La CC des ASPRES et BANYULS comptent près de 40 % de terres en friche
- ✓ Les TERRAINS sont MORCELES, les PROPRIETAIRES ne sont plus exploitants, n'ont plus de REPRENEURS
- ✓ Les CONSEQUENCES sont VISIBLES : EMBROUSSAILLEMENT, RISQUE INCENDIE, MODIFICATION PAYSAGE, prolifération ESPECES VEGETALES INVASIVES...



- ✓ Le DEPARTEMENT ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ONT ETABLI UN DIAGNOSTIC et ELABORENT UN GUIDE FONCIER AGRICOLE

Banyuls-dels-Aspres : l'aire d'étude de 32 ha

- ✓ Dans la zone A (agricole du PLU de la commune) mais en dehors des zones agricoles définies par le RPG (Registre Parcellaire Graphique), ce qui témoigne d'une déprise agricole sur ce secteur **où plus aucune activité agricole n'est effective**
- ✓ En zone de « nature ordinaire à préserver », **espace de moindres enjeux du SCOT**
- ✓ En **dehors des zones Ap**, sous-secteur de ces zones A du PLU, qui correspondent à des secteurs de préservation des cônes de vues sur le village, où aucune construction ni installation n'est autorisée
- ✓ De petites parcelles morcelées appartenant à 10 propriétaires qui n'exploitent plus et n'ont pas de repreneurs

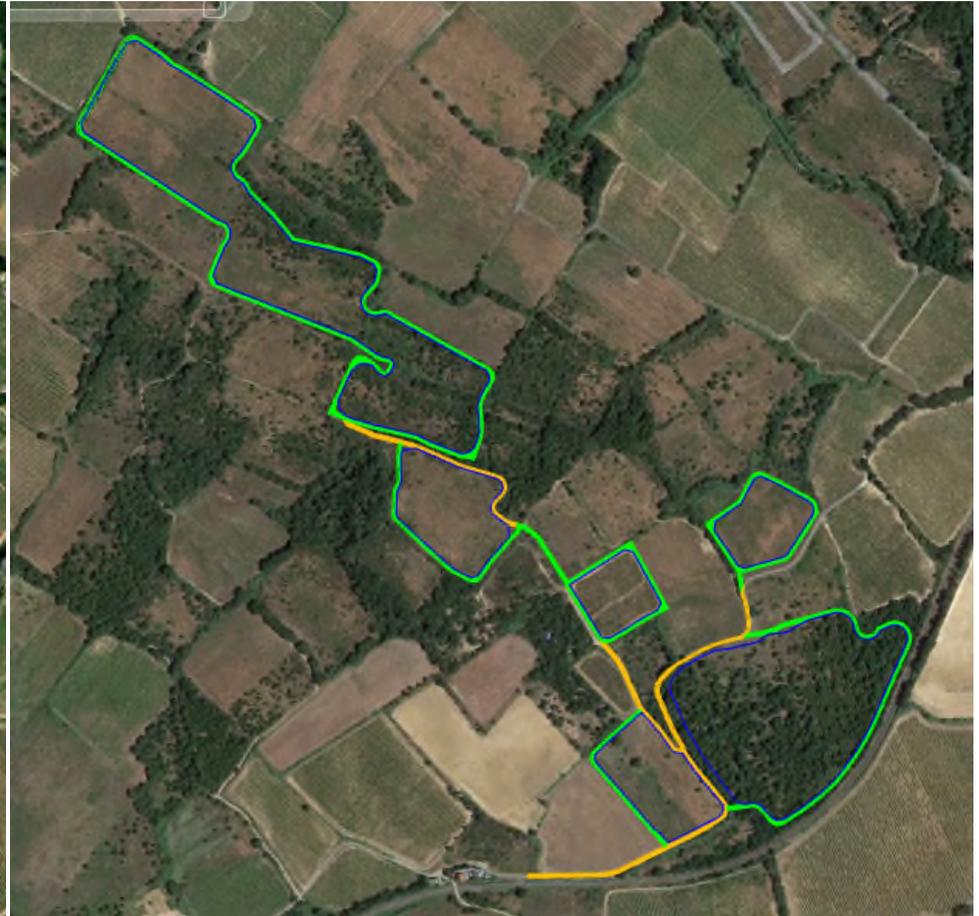
➤ UN CHOIX DE SITE PERTINENT

Un paysage de friches post-culturelles à des degrés divers d'abandon

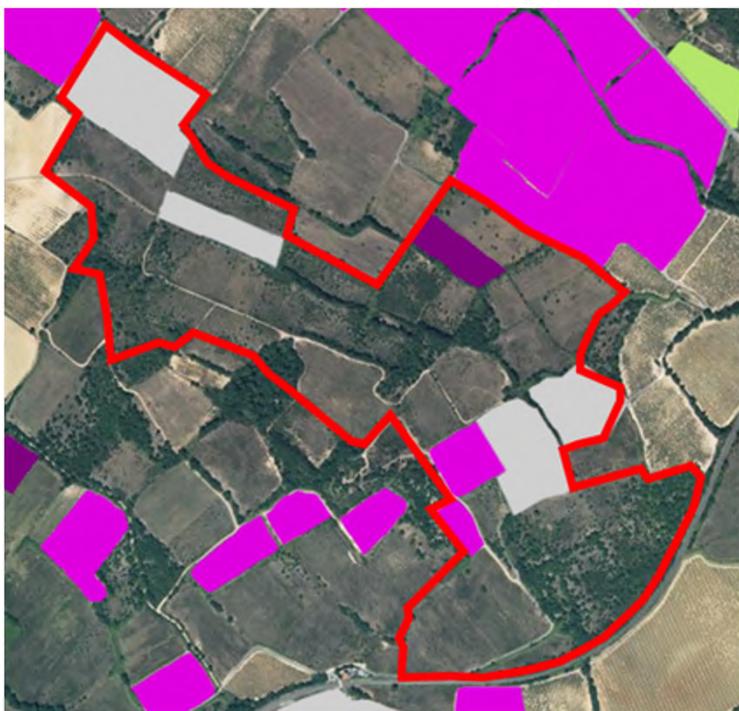
Déc.
2004.

Emprise projet final
clôturée (12,1 ha)

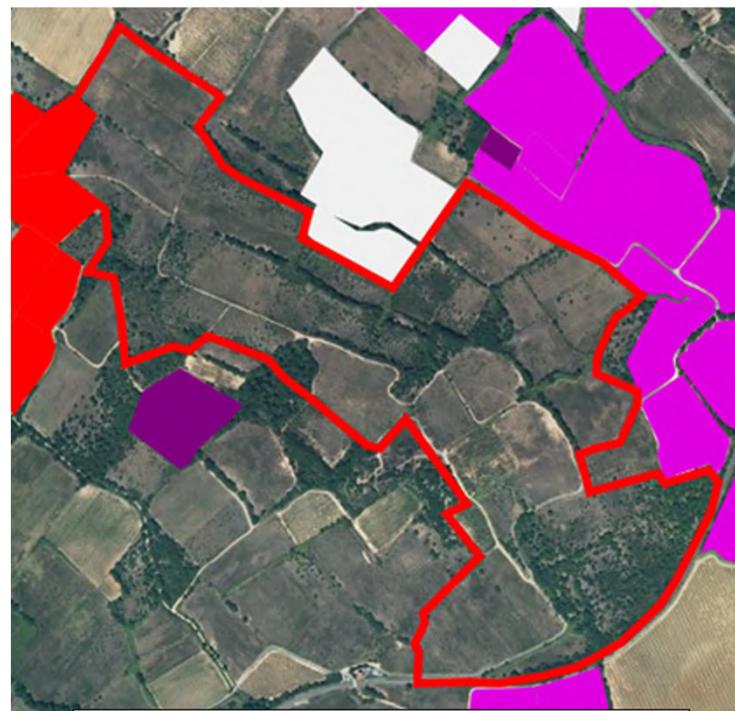
Juillet
2020.



Etude agricole réalisée par expert foncier + CER France Perpignan
Dans les 5 dernières années le site d'étude (32 ha) ne fait l'objet d'aucun usage agricole



Registre Parcellaire Graphique de 2011



Registre Parcellaire Graphique de 2016

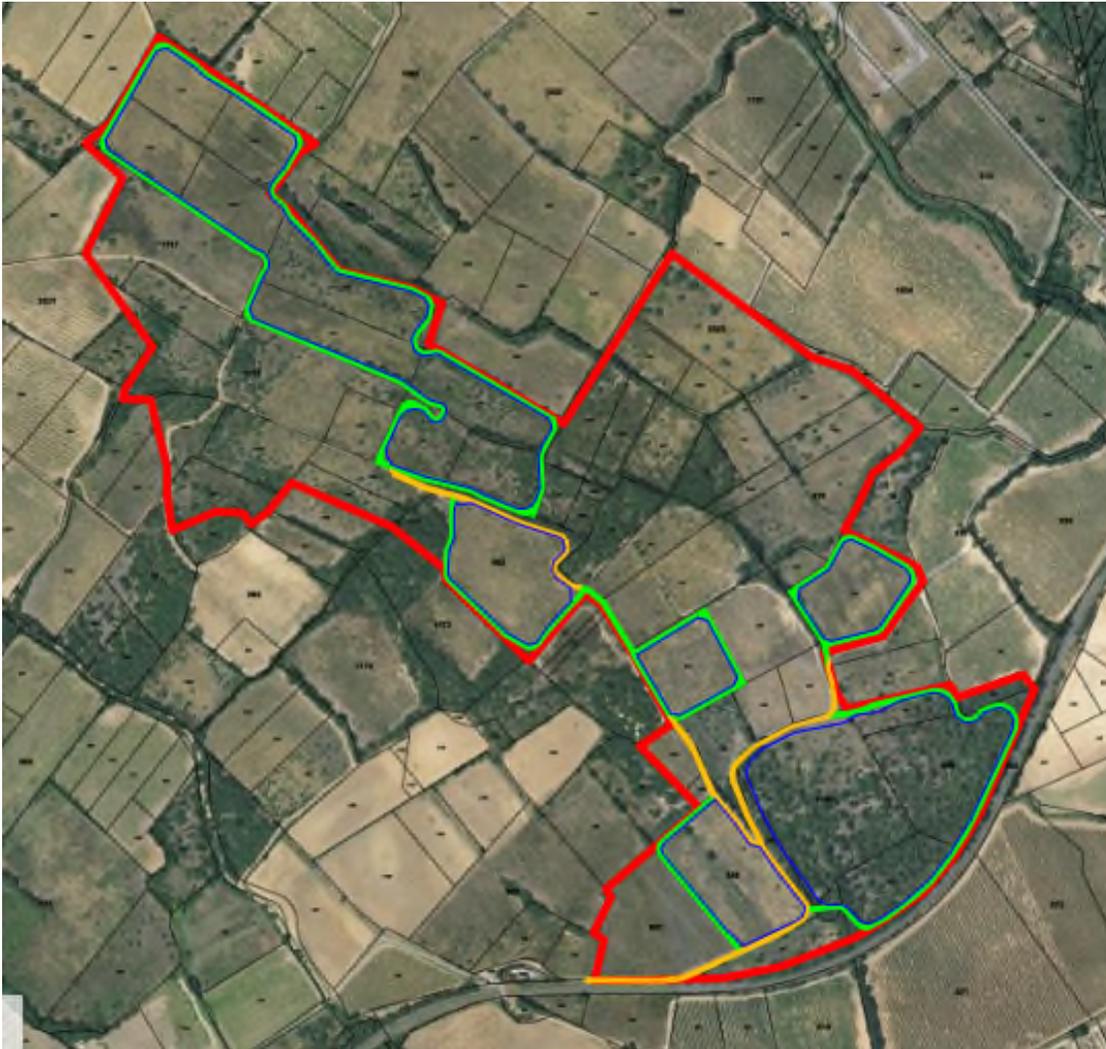
-  Gel (surface gelée sans production)
-  Vergers
-  Vignes

CONCLUSION ETUDES AGRICOLES

Rappel des données de base

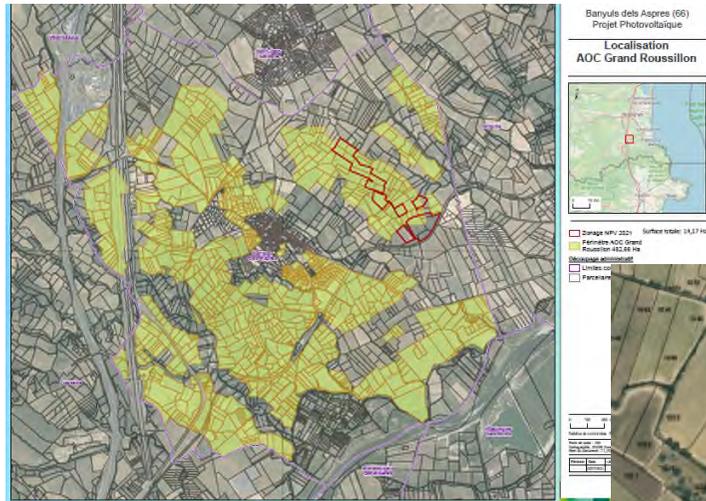
- ✓ **UN SITE OU AUCUNE ACTIVITE AGRICOLE N'EST PRESENTE (Friches post-culturelles)**
 - ✓ **UN SITE EN FRICHE DEPUIS 6 à 20 ans suivant les parcelles**
 - ✓ **UN SITE SANS PROJET de REPRISE**
 - ✓ **DE PETITES PARCELLES (souvent inf à 1 ha)**
 - ✓ **DES PROPRIETAIRES RETRAITES et des ENFANTS EMPLOYES dans d'AUTRES SECTEURS d'ACTIVITES**
- **une zone sortie du circuit économique agricole**
- **Un projet non soumis réglementairement à la compensation agricole**

Localisation zone d'étude (32 ha) et de l'emprise finale du projet (12,1 ha)



-  Zone d'étude (32 ha)
-  Emprise clôturée (12,1 ha)
-  Pistes circulation externe
-  Chemin existant

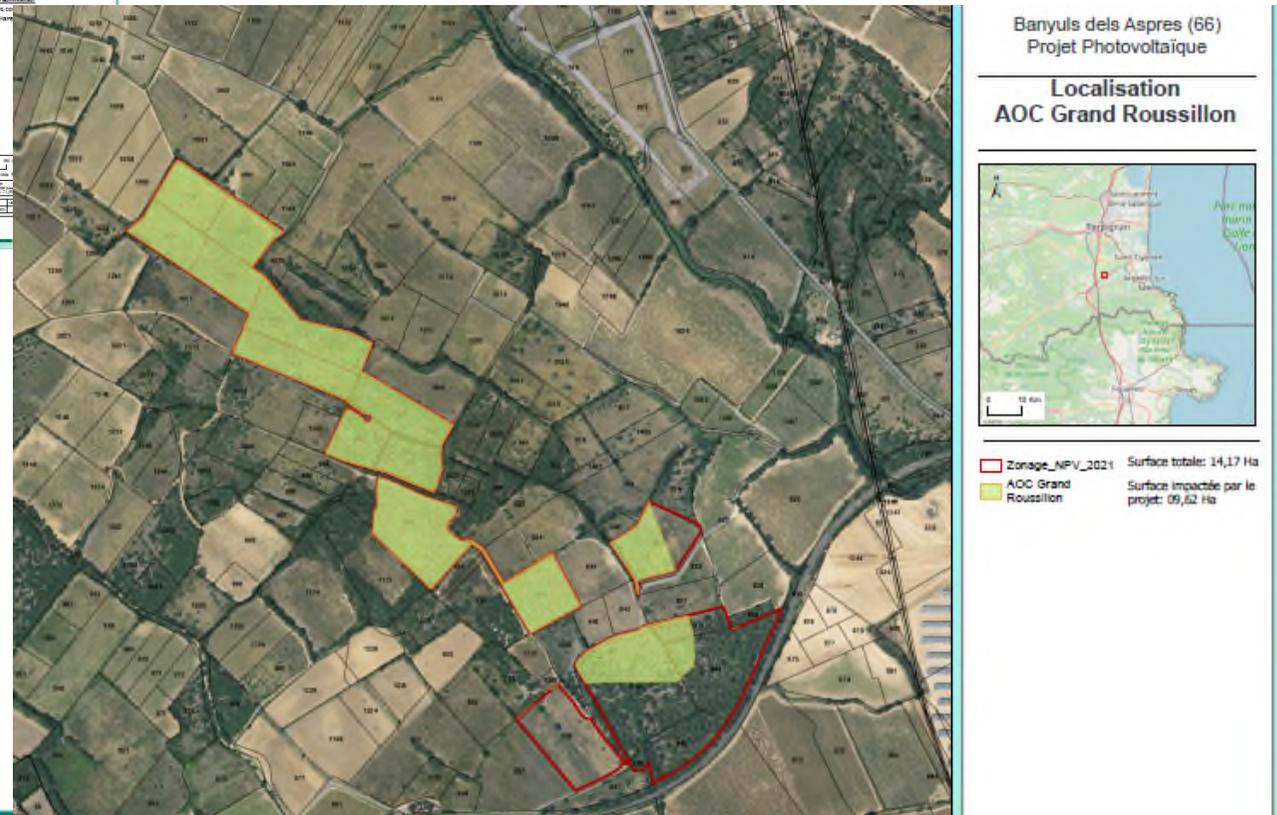
Modification de l'emprise finale du projet (12,1 ha) Réduction d'1 ha afin d'impacter moins de 2% de l'AOC VDN Grand Roussillon



Surface AOC Grand Roussillon à Banyuls : 482,66 ha

Surface zonage Npv proposé : 14,17 ha (clôture + piste externe + résidus parcelle)

Surface AOC impactée par le projet Npv (14,17 ha)
: 9,62 ha soit moins de 2% de l'AOC



Mesures accompagnement agricole : Apiculture

Objectif : obtention et sélection de reines et d'essaims d'abeilles.

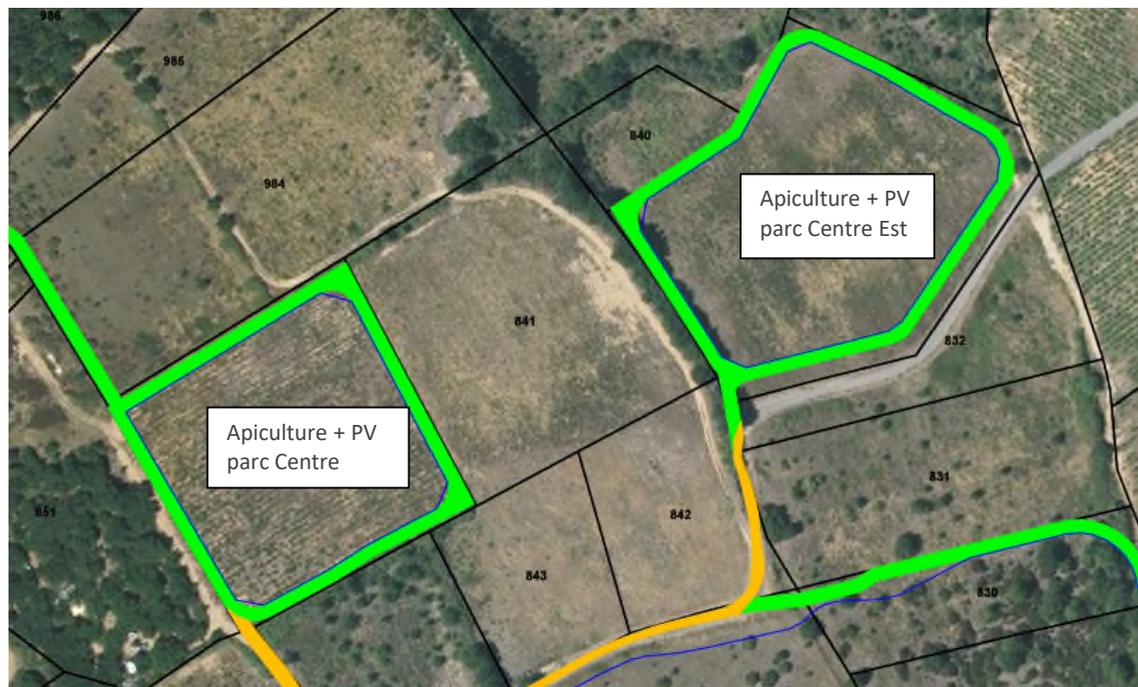
Porteur du projet : Association de deux apiculteurs, certifiés en agriculture biologique

Etat initial : forte mortalité de leur essaims et au vol de leurs ruches

Moyens : société dédiée à cette activité en sus de leur activité de production de miel, pour pouvoir travailler ensemble ; elle commercialisera aussi avec des tiers.

A terme, l'objectif est de mieux maîtriser la génétique des essaims afin de sélectionner des colonies adaptées au climat et à l'environnement du département

Ils s'installeront à l'intérieur des parcs photovoltaïques : au cœur du parc centre (0,63 ha), et centre est (0,82 ha).



Surface : 1,5 ha
Aides porteur projet : 25 k€

Mesures accompagnement agricole : PPAM

Projet n°1 : PPAM

Objectif : Agrandissement et développement de l'exploitation avec création d'une unité de distillation pour l'obtention d'huiles essentielles, d'hydrolats.

Porteur de projet : Création d'une société civile agricole (EARL ou SCEA) car association d'Ilana Bismuth avec le projet d'installation en PPAM de Maelle Gallès.

Etat initial : Production et cueillette des plantes aromatiques et médicinales en sec et fraîche.

Moyen : Le concours du parc photovoltaïque permet de mettre à disposition des surfaces nécessaires à l'obtention de la SMA par la mise à disposition des terrains de Monsieur Payré (environ 1,5 ha), Monsieur et Madame Grégori (environ 2,7 ha)

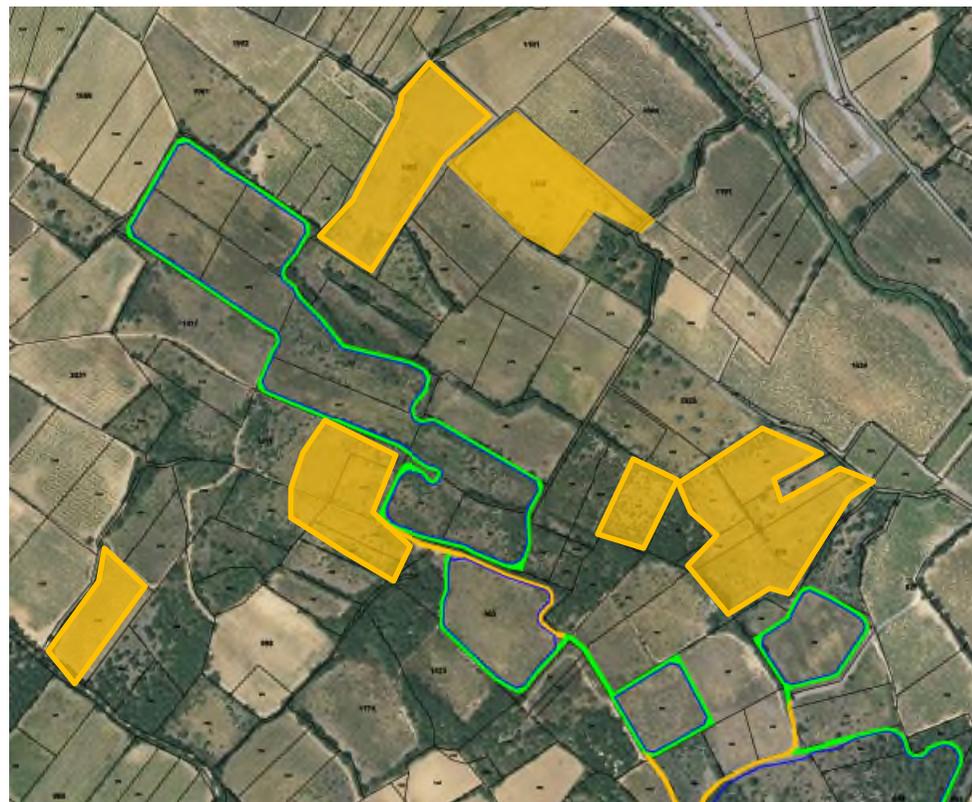
Projet n°2 : PPAM /Amandiers

Objectif : Agrandissement et développement d'une exploitation Arboricole et PPAM en agroforesterie.

Porteur de projet : Madame Julien s'est installée sur la commune voisine de Saint Jean Lasseille en 2018. Elle a commencé à planter des amandiers sur 5,5 ha

Etat initial : elle a bâti un projet pour 10 ha en cultures arboricoles combinées aux PPAM conduites en agriculture biologique.

Moyen : Le concours du parc photovoltaïque lui permettra d'atteindre dix hectares ce qui représente une surface au-delà de la SMA et sécurisante en cultures arboricoles en sec. Il s'agit donc de 2 parcelles communales, n°A 2070 pp (1,5 ha) et A 1070 pp (0,24 ha), parcelle Gavignaud (2,2 ha)



Surface : 8 ha
Aides porteurs projet : 20 k€

Mesures accompagnement agricole : viticulture

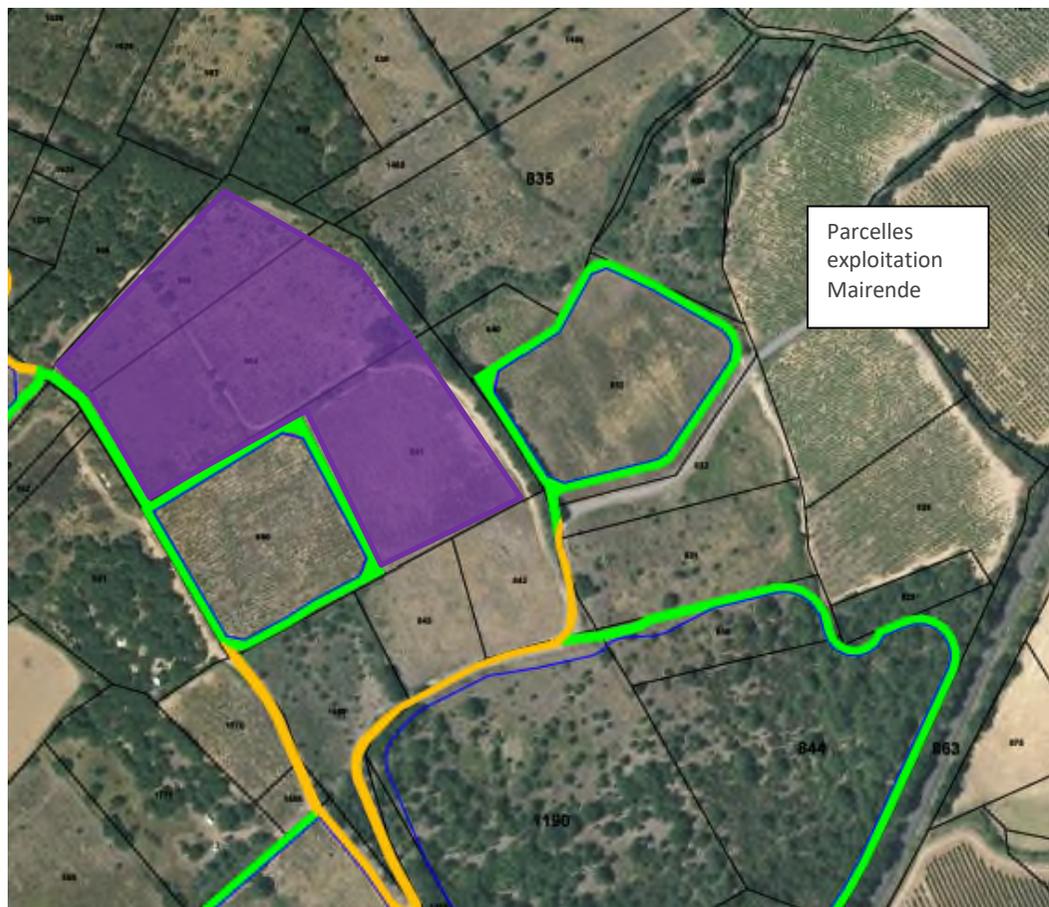
Objectif : Restructuration d'une exploitation viticole dont les parcelles jouxtent le parc.

Porteur du projet : M. Mairende ou autre

Etat initial : Matthieu Mairende Gouges est exploitant agricole sur la commune de Banyuls dels Aspres. Certaines de ses terres sont éloignées, le vignoble est vieux et peu productif. Il souhaite regrouper et rénover son outil de production.

Moyens : Il souhaite utiliser le potentiel agronomique des terres proposées pour améliorer la qualité des produits de sa cave particulière et procéder à une meilleure segmentation de sa gamme.

Les parcelles retenues appartiennent à Thierry COURP (0,7 ha) et Donat (1,5 ha), soit un total environ 2,2 ha. Elles sont en AOC VDN



Surface : 2,2 ha
Aides porteur projet : 12,5 k€

Mesures accompagnement agricole : pâturage ovin (23,6 ha)



Accompagnement agricole (pâturage ovin) sur parcelles de compensations écologiques validées par l'AP CNPN de juin 2021 (12,6 ha) et sécurisées pendant 40 ans

Surface : 23,6 ha :

-11 ha à l'intérieur parc PV convention signée avec éleveur

-12,6 ha à l'extérieur sur parcelles compensation écologiques (Arrêté préfectoral CNPN).

Aides porteur projet : foncier mise à disposition gratuitement sur des parcelles sécurisées pendant 40 ans

Objectif : Développement d'un cheptel ovin d'une race en voie de régression et lutte contre l'enfrichement des terres suite à la déprise viticole

Porteur du projet : M. Jérémy Martin

État initial : installé depuis 2018 à Banyuls à la Salita, il possède 150 brebis rouge du Roussillon. Il dispose d'un accès à plusieurs secteurs de la commune et pratique un pacage itinérant. Il souhaite développer son cheptel grâce à du foncier et de la ressource fourragère complémentaire et, à défaut de bergerie en dur à Banyuls, disposer d'une enceinte sécurisée. Son objectif est de stabiliser une centaine d'hectares de pâture sur la commune

Moyens : il souhaite faire des roulements de pâture en faisant pâturer dans des zones viticoles entre l'automne et mi-février puis dans les parcs solaires en avril/juin ce qui lui laissera le temps de faire du foin sur des parcelles dédiées puis de repâturer en septembre/octobre dans les parcs.

Une convention de pâturage est d'ores et déjà établie entre Engie Green et cet exploitant agricole..

Mesures accompagnement agricole : porteurs de projets

CERFRANCE Perpignan a validé la viabilité économique des projets

ENGIE Green a proposé des aides directes aux porteurs pour stabiliser leur modèle économique

APICULTURE : SAS TCCV : Thomas Cambassédés et Cédric Vouillon

- Mise à disposition de 2 entités fermées du parc photovoltaïque : les entités centre et centre-est : **1,5 ha**
- aides directes : **25 k€**

PPAM / Amandiers : Ingrid Julien

- Mise à disposition de **3,9 ha de terrains** : équivalent à **20k€ sur 10 ans**.
- aides directes : **10 k€**

PPAM : EARL Ilana (Ilana Bismuth) - Mise à disposition de **4,1 ha de terrains** : équivalent à plus de **25 k€ sur 10 ans**.

- aides directes : **10 k€**

VITICULTURE : porteur projet : Matthieu Mairende ou autre

- Mise à disposition de **2,2 ha de terrains**, Soutien sur la durée d'exploitation du parc photovoltaïque : équivalent à **25 k€ de fermage sur 40 ans minimum**
- aides directes : **12,5 k€**

PATURAGE OVINS : Porteur projet : Jérémy Martin

- Mise à disposition de **11 ha de terrains** à l'intérieur des parcs photovoltaïques avec convention de pâturage signée pour **10 ans et renouvelable** + **12,67 ha** à l'extérieur sur les terrains de compensations écologiques

Mesures accompagnement agricole : Aides aux filières agricoles

En supplément des aides aux porteurs de projets sur le territoire de Banyuls, ENGIE Green propose des aides au monde agricole en ciblant des filières agricoles afin d'aider à la remise en état de terrains pour les rendre exploitables

ENGIE Green sollicite l'avis de la Chambre d'agriculture sur la pertinence du choix de ces filières

✓ **FILIERE VITICULTURE : 20 k€** pour remise en état terrain pour replantation

✓ **FILIERE PPAM** : sur la base de 2800 €/ha : **7 ha de terrains soit 20 k€**

✓ **FILIERE AMANDIERS** : sur la base de 2000 €/ha : **10 ha soit 20 k€**

TOTAL : 60 000 € d'aides aux filières agricoles

Synthèse des mesures d'accompagnement agricole

✓ **CERFRANCE A ETUDIE LES MODELES ECONOMIQUES** POUR CHAQUE FILIERE et CHAQUE PORTEUR DE PROJET

✓ **ENGIE GREEN FINANCE** UNE PARTIE DE L'INSTALLATION DE CHAQUE PORTEUR DE PROJETS : AU TOTAL PRES DE **60 000 €**

✓ **ENGIE GREEN MET A DISPOSITION DU FONCIER SECURISE** POUR LES PORTEURS DE PROJETS PENDANT LA DUREE DE L'EXPLOITATION (40 ans) en le louant aux propriétaires (soit plus de **250 k€** sur la durée de l'exploitation)

✓ **ENGIE GREEN PROPOSE DE FINANCER des AIDES AUX FILIERES AGRICOLES EN COLLABORATION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**

13 ha (dont 1,8 ha à affecter) mis à disposition pour de l'accompagnement agricole auprès des porteurs de projet (friches sans usage auj.)

+

23,6 ha de foncier mise à disposition pour du pâturage ovin

+

120 k€ d'aides directes (aux porteurs de projets et aux filières (PPAM, viticulture, amandiers))

Projet PV et terrains accompagnement agricole



- ✓ 7 propriétaires privés impliqués dans le projet PV
- ✓ 10 propriétaires privés impliqués dans les compensations écologiques
- ✓ 6 propriétaires (dont la commune) impliqués dans les compensations agricoles
- ✓ 5 porteurs de projets agricoles (1 viticulteur, 1 berger, 2 en PPAM/amandiers, 1 apiculture)

✓ **DES CONTRATS DE MAITRISE FONCIERE ONT ÉTÉ PASSES AVEC LES PROPRIETAIRES DE CES ZONES DE REDYNAMISATION AGRICOLE**

=> UN PROJET DE TERRITOIRE ALLIANT ENERGIE VERTE / REDYNAMISATION AGRICOLE / PRESERVATION BIODIVERSITE ET DU PAYSAGE

- ✓ Un projet occupant 12,1 ha sur les 32 ha étudiés
- ✓ Un projet conçu en 6 entités de 0,8 à 5 ha
- ✓ Le RESPECT de la TOPOGRAPHIE des terrasses des Aspres, des haies, des talus et chemins
- ✓ Une INTEGRATION PAYSAGERE de ce fait OPTIMALE ; le Parc est légèrement visible depuis 2 points de vue sur 1 ou 2 de ses entités
- ✓ Des mesures de COMPENSATIONS ECOLOGIQUES (dossier CNPN) à la hauteur des enjeux grâce à la mise à disposition de 12,67 ha pour de la gestion écologique par pâturage ovin
- ✓ Des mesures d'ACCOMPAGNEMENT AGRICOLES permettant l'installation de 5 porteurs de projets sur 13 ha de foncier + 23,6 ha de pâturage ovins (11 ha dans les parcs solaires + 12,6 ha hors parc)
- ✓ **AU TOTAL une zone d'environ 35 ha redynamisée et respectueuse de l'environnement (sans recours aux pesticides), entretenue (gestion risque incendie, gestion écologique, reconquête agricole)**

CONCLUSION : TROIS PRINCIPES et UNE VOLONTE DE REpondre AUX ATTENTES DU TERRITOIRE ET DES ACTEURS

➤ Un outil au service des besoins locaux

- L'intervention privée comme complément à l'intervention publique
- L'énergie comme contributeur à la politique environnementale / à la stratégie foncière

➤ Répartition de la valeur ajoutée

- Partager le territoire c'est partager les retombées
- Garantir la faisabilité des engagements par la maîtrise du foncier (et son financement)

➤ Capacité de faire dans un délai raisonnable (4 à 5 ans au total)

- Engie Green a construits 110 parcs au sol en France (leader) : expertise reconnue
- Eligibilité du projet à l'Appel d'Offres du Ministère de l'énergie (dit AO CRE)

...La Nouvelle stratégie / doctrine de la Chambre d'agriculture 66 pour les parcs photovoltaïques au sol... ? : Comment y répondre ?...